

**ASSOCIATION AGRÉÉE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU
MILIEU AQUATIQUE DE COLOMBIER – FONTAINE**
7 rue de Saint-Maurice – 25260 COLOMBIER-FONTAINE Tél. 06.82.13.07.58

Compte-rendu
Assemblée Générale Ordinaire Exercice 2024
du 26/01/2025

Ordre du Jour :

1. Accueil,
2. Rapport moral du président,
3. Rapport d'activité 2024,
4. Approbation du rapport financier exercice 2024,
5. Adoption du budget prévisionnel 2025,
6. Adoption du programme prévisionnel d'activité 2025,
7. Divers,
8. Pot de l'amitié.

1) Accueil : heure début de séance: 09h03

- a) Le président remercie l'ensemble des adhérents présents tout en précisant qu'il espérait une plus grande participation de nos pêcheurs compte-tenu de l'effort déployé en matière de communication dans l'envoi des convocations : 7 circuits:
 - i) InfoPêche : 2 envois.
 - ii) Notre site internet.
 - iii) L'Est Républicain.
 - iv) Le panneau lumineux de la mairie de Colombier-Fontaine.
 - v) L'appli Panneau-Pocket de cette même commune.
 - vi) Affichage papier dans plusieurs communes.
 - vii) Page Facebook d'un adhérent.

- b) Il remercia tout particulièrement les invités d'honneur :
 - i) Mme le maire de Colombier-Fontaine, pour l'aide apportée à notre association (salle de réunion, collaboration constructive dans nos actions de lutte contre toutes formes de pollutions de notre environnement et notamment celles affectant le ruisseau traversant notre village)
 - ii) Le Président de l'AAPPMA de Montbéliard et trésorier à la FD25, pour son aide précieuse d'encadrement lorsque nous organisons des manifestations « découverte du milieu aquatique » dédiées aux jeunes écoliers.
 - iii) Le Président de l'AMICALE de MONTBÉLIARD et Administrateur à la FD25, AMICALE à laquelle nous adhérons depuis plusieurs années.

- c) Il salua la présence de Monsieur Georges DACOSTA, notre plus fidèle adhérent qui a pris sa première carte de pêche à Colombier-Fontaine en 1947 et sa dernière en 2022. Il a également tenu le poste de trésorier pendant 17 ans ! A connu également la création de l'AMICALE DE MONTBÉLIARD en 1977 dont l'objectif était de promouvoir la mise en réciprocité d'un maximum d'AAPMA afin d'offrir aux pêcheurs un plus vaste espace de pêche. MERCI Georges pour votre implication au sein de notre APPMA, BRAVO.

- d) Enfin il rappela que seuls les adhérents 2025 ont le droit de vote.

2) Rapport moral du Président:

- a) **Au nom du Conseil d'Administration**, je vous adresse à tous mes bons vœux pour la nouvelle année.
- b) **Je vous rappelle que nos Assemblées Générales annuelles** ont pour vocation de donner à chacun d'entre vous l'occasion de s'exprimer sur les actions passées que nous avons réalisées ainsi que sur les propositions du Conseil d'Administration qui seront retenues sur l'année en cours. Sachez que vos remarques et propositions sont très importantes pour nous dans la conduite de votre association dont l'objectif principal est de satisfaire le plus grand nombre de pêcheurs.
- c) **Tableau récapitulatif des présents :**

Désignation	Présents	Votants	Non votants
Membres du CA	7	5	2
Autres membres	10	8	2
Invités	4	0	4
TOTAUX	21	13	8

Pour info : à l'AGO du 28/01/2024 nous avons enregistré: 18 présents dont 9 votants.

- d) **Les 299 cartes annuelles**, sur 371 produits vendues en 2024 (voir tableau ci-dessous) **est un très bon résultat** qui va nous encourager à persévérer dans la mise en œuvre des actions de développement du loisir pêche, telle est notre première mission en cohérence avec les orientations nationales et départementales. Certains d'entre vous achètent leurs cartes chez notre dépositaire Madame PICONNEAUX à Colombier-Fontaine, qu'elle soit ici remerciée pour l'accueil qu'elle nous réserve.

Cartes pêche vendues en 2024					
Types de cartes	2024	2023	2022	2021	2020
inter fédérale	74	66	65	72	51
majeure	119	119	100	124	135
majeure automne	6	2	1	3	8
découverte femme	9	8	7	12	14
personne mineure	48	35	26	25	24
parrainage mineure		0	0	2	0
découverte -12 ans	43	43	35	44	51
parrainage -12 ans		0	0	9	0
S/TOTAUX	299	273	234	291	283
carte hebdomadaire	14	12	10	2	9
journalière	34	67	60	68	53
option grand est	1	3	0	2	3
carpe de nuit	23	19	20	31	28
TOTAUX	371	374	324	394	376

Ventes de notre dépositaire :

TABAC/PRESSE/Petit Casino

38 grande rue à Colombier-Fontaine.

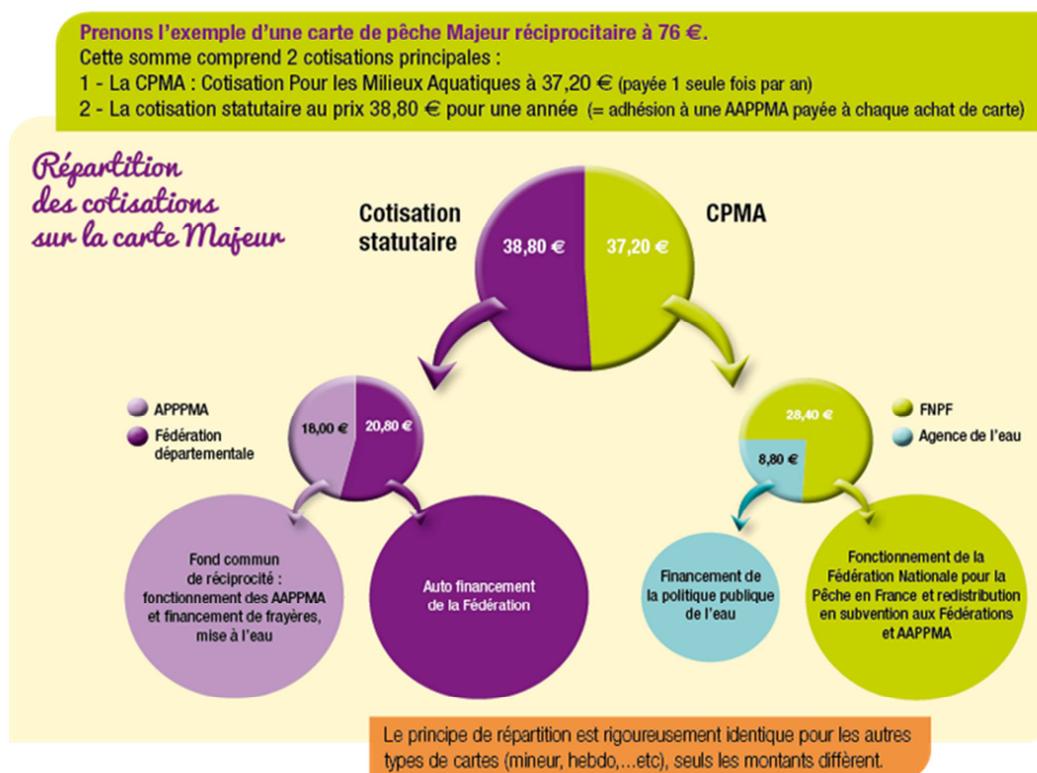
122 produits vendus
(107 en 2023)

e) **Prix des cartes 2025 :**

i) La part Cotisation Réciprocité a augmenté de 0.50 € sur les cartes majeures.

Types de cartes	TARIFS 2025				
	CPMA	FDAAPPMA	Cotisation Réciprocité	Prix des cartes	
				Avec CPMA	Sans CPMA
Interfédérale URNE	41.20 €	23.30 €	18.50 € Réci + 29 € URNE	112.00 €	70.80 €
Personne Majeure	41.20 €	23.30 €	18.50 €	83 €	41.80 €
Découverte Femmes	19.20 €	10.00 €	11.80 €	41.00 €	21.80 €
Personne Mineure	5.20 €	4.00 €	16.80 €	26.00 €	20.80 €
Découverte – de 12 ans	1.00 €	2.00 €	4.00 €	7.00 €	6.00 €
Hebdomadaire	14.20 €	8.40 €	13.40 €	36.00 €	21.80 €
Journalière	5.10 €	3.20 €	7.20 €	15.50 €	10.40 €
Personne majeure Offre d'Automne	20.60	11.65€	9.25 €	41.50 €	20.90 €

ii) Où va l'argent de nos cartes de pêche ? voir infographie ci-dessous (exemple carte à 76€).



iii) **RAPPEL:** Le montant de la rétribution financière, versée à l'AAPPMA, est, en partie, proportionnel au nombre de cartes qu'elle a vendues, ce qui implique que notre adresse AAPPMA figure sur votre carte de pêche, n'hésitez pas à le demander à votre dépositaire surtout dans le cas d'un renouvellement de carte prise l'année d'avant sur laquelle ne figurait pas notre adresse AAPPMA. Chaque pêcheur est bien entendu libre d'acheter sa carte où il l'entend. Le message que nous leurs adressons est le suivant : « si vous aimez pêcher chez nous, en respectant cette règle simple et juste, cette manne financière complémentaire qui « nous échappait » jusqu'alors, vous reviendra de fait puisqu'elle sera investie dans le poste le plus important de nos dépenses, à savoir l'ALEVINAGE.

f) **Recherche de bénévoles :**

i) Principal objectif 2024 : renforcer notre équipe.

ii) **3 nouvelles personnes ont intégré les fonctions d'appui** dans l'organisation mise en place.

iii) **IMPORTANT :** Nous vous rappelons que les membres du Bureau confirment le non renouvellement de leurs mandats en 2026. Rejoignez-nous dès maintenant comme l'ont fait Thierry, Didier et Arnaud, afin de faciliter la passation de pouvoir dans 2 ans. Merci.

g) **Concernant la création d'une commission « Jeunes pêcheurs »**

i) Objectif non atteint en 2024 par manque de ressources humaines.

ii) Madame le Maire nous propose de contacter les écoles de la commune pour organiser des sorties Nature avec les enfants. A voir en 2025.

iii) Le Président de l'AAPPMA de Montbéliard, présent dans la salle, nous confirme sa participation éventuelle en matière d'encadrement technique dans l'animation d'un atelier « découverte pêche ».

h) **Concernant l'état de nos milieux aquatiques :**

i) En 2024, malgré un réchauffement climatique très marqué, nos rivières ont moins souffert grâce à une sécheresse moins importante permettant ainsi une pratique quasi normale du loisir pêche. Sachez que nos élus (Politiques, FD25, FNPF, ANPER-TOS, Associations...) se mobilisent pour anticiper et s'adapter aux conséquences de la sécheresse.

ii) D'autre part n'oublions pas que la pollution de notre environnement, autre problématique à régler en urgence, est l'affaire de nous tous. Notre association

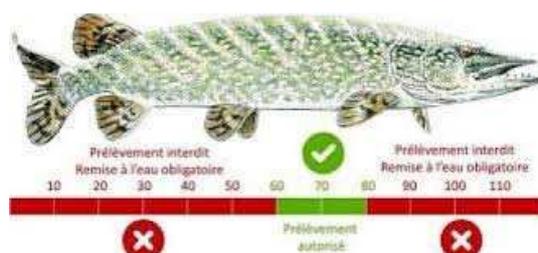
doit, comme le stipulent nos statuts, participer activement à la protection du milieu aquatique et c'est pour cela que chaque année, nous vous demandons de bien vouloir participer à l'opération Nationale « Villages Propres ». C'est ce jour-là que nous ramassons une grande partie de matière plastique responsable de la toxicité de nos eaux et de la dégradation de notre chaîne alimentaire. Notre site internet vous propose des infos transmises par notre Fédération Nationale sur le sujet: allez dans « L'association » « comptes rendus de réunions » puis « Lettre FNPF »

- iii) Concilier intelligemment « Economie et Ecologie » dans tous les secteurs d'activités humaines sera certainement, dans un avenir proche, une nécessité absolue.
- iv) En attendant nous devons nous adapter:
 - (1) Par des empoisonnements en espèces moins sensibles (Black bass).
 - (2) En développant la création de frayères à brochets (notre projet de LONGEVILLE dont la réalisation était prévue en 2024 a été reporté)
 - (3) Malgré tout nous avons fait des alevinages conséquents: **5600 €** en 2024

i) **Concernant la Réglementation :**

- i) Dans l'ARP 2025 (Arrêté Réglementaire Permanent) une nouvelle taille de capture du brochet a été instaurée, il s'agit d'une fenêtre 60/80 en vigueur depuis le 01/01/2025: voir dessin ci-dessous. Cette nouvelle disposition, visant à lutter contre la disparition progressive de ce poisson dans nos rivières, s'appliquera sur 3 ans à titre d'essais. En fin de période une pêche d'inventaire confirmera ou pas le bien-fondé de l'opération.

NOTA : Le président de l'AMICALE de Montbéliard nous fait remarquer qu'un empoisonnement en brochets dans le Doubs, durant cette période de 3 ans, risquerait de fausser les résultats. Nous attendons les recommandations de la FD25 sur le sujet sans oublier de prendre en compte le canal.



- ii) Les documents ARP, et l'Avis Annuel donnant les périodes d'ouvertures, sont disponibles sur notre site internet, « Réglementation » « Les textes »

RAPPEL : Les heures légales d'ouvertures et de fermetures sont celles de lever et de coucher du soleil à Besançon (et non à Paris comme avant) une demi-heure avant le lever du soleil et une demi-heure après le coucher du soleil.

NOTA 1 : les horaires de pêche sont délivrés avec la carte de pêche.

j) **Tirs des cormorans :**

- i) 2 tireurs proposés/l'AAPPMA.
- ii) Dossier en cours d'analyse à la FD25 (Commission)
- iii) Attendre le Décret d'application.

k) **Pêche aux vifs menacée :**

- i) Article de PAZ (Projet Animaux Zoopolis) dans les journaux
- ii) Une proposition de loi a été déposée à l'Assemblée Nationale le 03/12/24.
- iii) A suivre.

3) Rapport d'activité 2024:

a) **Alevinages réalisés en 2024:**

LIEUX	Types de poissons	Quantités:		Coûts:	
		2023	2024	2023	2024
CANAL	Carpes	100	0	354,00	0,00
	Black bass	0	75	0,00	1650,00
	Sandres	20	30	450,00	675,00
	Truites	120	200	648,00	1300,00
	Perches	0	0	0,00	0,00
	gardons	200	0	1120,00	0,00
DOUBS	Brochets	100	120	1250,00	1620,00
	Truites	100	0	540,00 €	0,00 €
BEUTAL	Black bass	0	0	0,00	0,00
	Carpes	100	0	400,00	0,00
	Truites	50	0	270,00	0,00
	gardons	80	0	448,00	0,00
	brochets	0	0	0,00	
Transport:				30,00	30,00
TOTAUX		870	425	5510,00	5 275,00 €
			TTC	5813,05	5 565,13 €
				TVA 5,5%	TVA 5,5 %

b) Contraintes sur les alevinages : ce qu'il faut savoir.

<i>PRÉFET DU DOUBS</i>	
<i>Cadre général d'autorisation des opérations de repeuplement sur le domaine public fluvial (article 10 du cahier des charges de l'exploitation du droit de pêche de l'État 2023-2027) Département du Doubs</i>	
La rivière Doubs:	
➤ Truites fario:	non autorisé
➤ Brochet, sandre:	pas d'objection (frayères à privilégier)
➤ Perches:	non autorisé, population suffisamment représentée.
Le canal:	
➤	Pas d'amour blanc.

c) Mission de «Lanceur d'alertes » et de protection du milieu aquatique :

- I. Pollutions récurrentes du Bié Village classé en Réserve:
- Depuis plusieurs années nous alertons les pouvoirs publics sur la non-conformité du réseau d'assainissement de tout un quartier de notre village (eaux usées se déversant dans le réseau pluvial se jetant dans le ruisseau)
 - D'autre part en avril 2024, suite à une rupture d'une canalisation d'eaux usées implantée au-dessus du ruisseau, en collaboration avec le maire, nous avons demandé à PMA une remise en état en urgence, ce qui a été fait dès que les conditions de débit du ruisseau l'ont permis.
 - En mai 2024, nous constatons un nouveau cas de mortalité importante de truites : une vingtaine sur un linéaire de 50 m environ (voir photos ci-après) probablement suite à un démoussage sauvage de toiture avec utilisation d'eau de Javel !
 - Notre AAPPMA, avec l'appui de la Fédération Départementale, a adressé un courrier au responsable Eau et Assainissement de PMA demandant qu'une solution pérenne soit étudiée et qu'un délai de réalisation de travaux nous soit fourni rapidement. Suite à une réunion sur site en présence de toutes les parties concernées, un premier diagnostic a été réalisé et nous avons été informés du plan d'actions retenu s'étalant sur 3 ans. Nous avons été entendus et allons suivre de très près cette affaire, un premier point d'avancement est programmé mi-avril.



d) Garderie

GPP	N sorties	N contrôles	Remarques
Bernard	50	93	Pb réseau / Vigipêche
Benjamin			Moins disponible
Jean-Luc			En attente d'assermentation
Totaux	50	93	

e) Site internet :

- i) Merci à notre Webmaster Denis pour les mises à jour régulières.
- ii) Amis adhérents, n'hésitez pas à créer votre compte utilisateur, qui vous permettra d'accéder à plus d'informations suivant votre statut, en cliquant sur « Créer un compte » en haut et à droite de l'écran.
- iii) Si vous avez créé ce compte utilisateur (identifiant et mot de passe) il y a une autre façon de voir l'ensemble des 200 pages d'informations diverses en cliquant sur le menu « Pratique » et ensuite sur « Plan du site » A partir de là vous avez accès à la structure complète du site. Il suffit de cliquer sur le titre de la page que vous voulez consulter. Bonne navigation.
- iv) **Remarque** : quel que soit votre statut, vous avez accès aux informations principales, concernant la vie de notre association, en cliquant sur « L'association » puis sur « Compte rendu de réunions » et sur « Rapports de réunions diverses » (documents anonymisés)
- v) Enrichissez également notre « galerie photos » en nous envoyant vos plus belles prises par exemple.
- vi) Sur l'année 2024 l'audience se maintient:
 - a) En moyenne, 1700 visites mensuelles soit environ 60 visites / jour.
 - b) Les pages les plus consultées, et dans l'ordre de visiteurs décroissant, sont les suivantes :
 - Tableaux de conversion 830 entrées/mois (842 en 2023)

- Accueil 225 entrées /mois (285)
- Les infractions 408 entrées /mois (242)
- Les nœuds de pêche ? entrées /mois (120)
- Les dernières infos 92 entrées /mois (103)
- Black-bass vs poissons-chats 55 entrées /mois (50)

c) Les visiteurs viennent des pays suivants:

- France 1638 entrées / mois
- Canada 34
- Belgique 35
- Allemagne 19
- Etats Unis 18
- Indonésie 24

d) En France, les visiteurs viennent des régions suivantes :

- Île de France 406
- Bourgogne Franche-Comté 287
- Auvergne – Rhône – Alpes 160
- Grand Est 135
- Nouvelle Aquitaine 156
- Occitanie 105

4) Approbation du Rapport Financier de l'Exercice 2024 :

a) Bilan comptable 2024: à approuver

RECETTES		DEPENSES	
EXTERIEURES		FONCTIONNEMENT	
Redistribution fédération	6 629,64 €	abonnement mini relevés banque	15,00 €
Subvention Colombier-Fontaine	250,00 €	cheques	3 599,57 €
cagnotte tookets	685,38 €	carte de credit abonnement	38,00 €
marche de noel 2023	308,50 €	monnaies pour manif	195,00 €
cartes de peche encaissées	7 055,00 €	cartes de peche virées federation	7 055,00 €
virement entre compte	3 050,00 €	virement entre compte	3 050,00 €
remboursement baux	1 426,00 €	virement pour les baux	1 500,00 €
interets val des iles	1,38 €	remboursement Tresorier	48,89 €
		virements divers	227,42 €
		divers carte	513,87 €
		alevinage	4 939,25 €
TOTAL RECETTES 2024	19 405,90 €	TOTAL DEPENSES 2024	21 182,00 €
BILAN 2024		-1 776,10 €	
solde aux :06/12/2023		2 107,00 €	
solde compte courant aux : 03/12/2024		1 009,28 €	
REPARTITION DES AVOIRS:			
Crédit agricole : Compte courant		1 009,28 €	
Crédit agricole : Livret A		9 861,37 €	
Crédit agricole : Parts sociales		51,70 €	
TOTAL		10 922,35 €	
Vérifié par les Commissaires aux comptes (noms)		SIGNATURES	

NOTA : Le terme « Commissaires aux comptes » est erroné, il s'agit de « Vérificateurs aux comptes » Nous apporterons la correction l'année prochaine afin d'éviter de reprendre les documents signés.

b) Quitus donné par la commission de contrôle (2 vérificateurs aux comptes). Voir ci-après :

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 2023

Exercice clos le 26 décembre 2023

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes de l'année 2023 de l'association AAPPMA COLOMBIER-FONTAINE relatifs à l'exercice clos le 26 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière de l'association à la fin de cet exercice.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de déontologie des commissaires aux comptes.

Le commissaire aux comptes

Denis BONGARDEN



D. BONGARDEN

Le commissaire aux comptes

Jean-Pierre CORVEC



J.P. CORVEC

Bilan approuvé à l'unanimité

5) Adoption du Budget Prévisionnel 2025 : à Adopter.

Voir tableau ci-dessous.

recettes		dépenses	
		FONCTIONNEMENT	
Redistribution fédération	7 000,00 €	Frais dépositaire	210,00 €
Subvention Colombier-Fontaine	300,00 €	Frais garderie	393,00 €
		Cotisation Union des sociétés	20,00 €
remboursement baux de peche	1 400,00 €	Cotisation Amicale PMA	440,00 €
		Abonnement "La pêche et les poissons"	25,00 €
		Site internet	135,00 €
		Papeterie - Secrétariat	125,00 €
		Frais de déplacement membres du bureau	350,00 €
		Apéritifs -Casse-croûtes	150,00 €
		Repas du comité	700,00 €
		Frais bancaires	15,00 €
		baux de peche	1 400,00 €
		SOS Loue et rivières comtoises	160,00 €
		INVESTISSEMENTS	
		Mission Travaux - environnement	150,00 €
		Mission Développement - Idées nouvelles	120,00 €
		Alevinage Doubs et Canal TTC	3 600,00 €
MANIFESTATION		MANIFESTATIONS	
		animations jeunes	700,00 €
		Reste dû (francas téléthon marché Noël)	477,00 €
AUTOFINANCEMENT			
A prendre sur l'épargne	470,00 €		
	9 170,00 €		9 170,00 €

Budget adopté à l'unanimité.

6) Adoption du Programme Prévisionnel d'Activité 2025:

a) Alevinages prévisionnels 2025 : voir tableau ci-dessous.

ALEVINAGE PRÉVISIONNEL 2025 validé en CA du 10/01/2025							Date: 11/01/2025	
ATTENTION: 4600 € au budget 2025								
LIEUX	Types de poissons	Quantités:		Coûts:		Lieux de déversements	Prix / kg HT	
		2025	2024	2025	2024		2025	2024
CANAL	Carpes	100	0	460,00	0,00	entre ecluses 21et 23	4,60 €	
	Black bass	50	75	1150,00	1650,00	entre ecluses 20et 22	23,00 €	22,00 €
	Sandres*	60	30	1410,00	675,00	entre ecluses 21et 23	23,50 €	22,50 €
	Truites	200	200	1400,00	1300,00	2 biefs St mau et colombier	7,00 €	6,50 €
	Perches	50	0	645,00	0,00	entre ecluses 21et 23	12,90 €	
	gardons	100	0	610,00	0,00		6,10 €	
DOUBS	Brochets	0	120	0,00	1620,00	garage Colombier et Chatelot	13,80 €	13,50 €
	Truites	0	0	0,00 €	0,00 €		5,23 €	
BEUTAL	Black bass	0	0	0,00	0,00		22,50 €	
	Carpes	0	0	0,00	0,00		3,54 €	
	Truites	0	0	0,00	0,00		5,23 €	
	gardons	0	0		0,00		6,10 €	
	brochets	0	0				13,50 €	
Transport:				50,00	30,00			
TOTAUX		560	425	5 725,00 €	5 275,00 €			
				TTC	6 039,88 €			5 565,13 €
				TVA 5,5%				TVA 5,5 %

b) Plan d'actions prévisionnel 2025 : voir tableau ci-dessous.

Plan d'actions 2025		
Validé par le CA le 10/01/2025		
Actions	Vote	
	OUI	NON
Participation activités CDF (6)	X	
Opération Village propre (berges canal , doubs, bié et rorbe)	X	
Entretien parking pêche Saint-Maurice (Convention)	X	
Entretien mise à l'eau Longevelle	X	
Animations Jeunes à Beutal (enfants de CF)	X	
Frayère truites à la confluence Lougres/Doubs (avec l'AAPPMA de Lougres)		X
Nouvelles frayères black Bass dans le canal:	X	
Aleviner en truites arc et fario le Bié secondaire :		X
Création d'une Commission de Jeunes Pêcheurs:	?	

7) Garderie de l'AAPPMA:

- a) Peut-être un deuxième garde en 2025?

8) Garderie de l'AMICALE de MONTBÉLIARD :

- a) Les gardes de cette AMICALE peuvent, à ce jour, effectuer des contrôles sur tous les lots gérés par les 6 AAPPMA constituantes.
- b) Cette garderie se renforcera en 2025 : voir tableau :

AAPPMA	Nbre actuel de GPP	Nbre de GPP prévu en 2025
Audincourt	3	4
Fesches le Chatel	2	2
Montbéliard	1	4
Voujeaucourt	1	2
Vieux Charmont	2	4
Colombier-Fontaine	1	1
TOTAUX	10	17

Programme adopté à l'unanimité.

9) Divers :

RAS

Heure fin de séance : 11h00

Le secrétaire, Gilles COURTOT	Le trésorier, Alain CHOIGNARD	Le président, Joël BÉGUÉ
		